

En 2019, dans le cadre du bilan 6 ans après approbation du SCoT, l'AUTB réalise pour le compte du Syndicat Mixte et via l'observatoire de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers une analyse des espaces artificialisés entre 2011 et 2017. La part de consommation hors emprise urbaine (distinction est faite entre les artificialisations « dans » et « hors » emprise urbaine) a diminué par rapport à la précédente période 2000-2010 et la surface totale artificialisée de 370 ha a été réduite de moitié.

Avec en moyenne 12 ares comptabilisés pour une maison individuelle, l'habitat est la destination principale des espaces artificialisés. 72 ha sont destinés aux activités économiques, dans et hors les zones dédiées, y compris les activités agricoles. Le chantier de l'échangeur de Sévenans est classé en infrastructure hors emprise urbaine pour une surface de 27 ha.

Les espaces naturels et agricoles, et particulièrement les prairies, sont les plus affectés par la consommation d'espace.

+ Pour aller plus loin :

Analyse de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers
Bilan n+6 après approbation du SCoT, 2^{ème} semestre 2019
(disponible prochainement)

Destination des espaces consommés

- Habitat
- Activités
- Équipements
- Infrastructures
- En chantier et carrière

Type d'espaces consommés

- Dans emprise urbaine
- Hors emprise urbaine

Origine des espaces consommés

- Espace naturel et agricole
- Espace forestier

